



Remboursement des dette commune apres divorce

Par **Vivien_old**, le **04/11/2007** à **16:49**

Bonjour.

Je suis divorcé depuis 2005

A la date de mon divorce , une dette de loyer etait en cours.

La decision de justice a donc etait le partage de cette dette.

Je paye donc tous les mois a mon ex epouse ma participation financiere pour appurer le montant restant du.

Hors je viens d'apprendre que mon ex epouse a fait valoir aupres d'une assistante sociale d'un droit d'aide financiere , ce qui lui a permis d'appurer tres rapidement notre dette.

Mon ex epouse ne m'a pas informer de sa demarche et continue a me demander mon reglement alors que celle ci ne rembourse rien car l'aide lui a ete attribuer sans remboursement.

Quels sont mes droits ?

Ai je le droit de déposer plainte pour abus de confiance ou escroquerie ?

Merci